

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉTUDES DU XVIII^e SIÈCLE
INTERNATIONAL SOCIETY FOR EIGHTEENTH-CENTURY STUDIES

Cotisations

La cotisation de chaque société constitutive à la Société internationale est à verser avant le 31 mai de chaque année pour l'année civile précédente.

Les cotisations sont:

Pour chaque membre individuel	£1.30	
Pour chaque collectivité		£5.00

Les sociétés sont priées de bien vouloir préciser le nombre de personnes et de collectivités pour lesquelles elles effectuent la cotisation.

Versement par virement électronique

Voici les coordonnées pour versement par voie électronique via IBAN:

Barclays Bank
Oxford City Centre Branch
The Oxford Group
PO Box 333,
Oxford OX1 3HS, UK

IBAN No: GB04BARC20652000189294

Ce compte IBAN n'est pas réservé seulement aux versements de la SIEDS. Par conséquent, l'avis de règlement doit indiquer le nom de la société (de préférence en anglais) aussi bien que celui de la personne qui effectue le versement, et une lettre ou un e-mail précisant la date et le montant du transfert doit parvenir à Janet Godden (janet.godden@voltaire.ox.ac.uk) en même temps, afin qu'on puisse veiller sur la réception du transfert. Ce moyen de paiement a été introduit en 2005 et il fonctionne bien, mais la VF ne peut être tenue responsable des transactions électroniques ne respectant pas cette procédure.

Les sociétés qui ne sont pas familières avec la procédure IBAN, ou qui ne souhaitent pas l'utiliser, peuvent comme par le passé payer par chèque en livres sterling ou en euros sans frais bancaires. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de ISECS (et non à la SIEDS) et envoyés à l'adresse ci-dessous:

ISECS / SIEDS c/o Voltaire Foundation, 99 Banbury Road, Oxford OX2 6JX.